



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°32 – REUNION DU 19 MARS 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°31 du 12 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°32 / Réunion du 19 mars 2026

WEEK-END DU 14-15 MARS 2026

Match n° 53957829 Interbocage (2) / Fayenoirterre (1) en Séniors D3, Poule A.

Arbitre de la rencontre : M. ARNEAULT Christophe

Dossier transmis par la Commission Litiges et Contentieux.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui valide le score acquis sur le terrain à savoir : Interbocage (2) – Fayenoirterre (1) = 5-0 en Séniors D3, Poule A.

FORFAITS

Amende de 32 € :

- ⌚ Match n° 55374742 SC Thouarsais (4) / Ent. Brion-Vrères (2) en Séniors D5-Niveau 2, Poule B.
 - **Ent. Brion-Vrères 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55374739 FC Thouet (1) / Airvo St Jouin (4) en Séniors D5-Niveau 2, Poule B.
 - **Airvo St Jouin 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 54186439 Gatifoot (1) / GJ St Varaudaise (1) en u18 D1.
 - **GJ St Varaudaise 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 54186442 Pays Néo Créchois (1) / Niort St Liguair (1) en u18 D1.
 - **Pays Néo Créchois 3^{ème} forfait.**
- ⌚ Match n° 55434715 Smarves Iteuil (1) / Chauvigny-Jardres en Coupe du Poitou Séniors F.
 - **Chauvigny-Jardres forfait.**

Amende de 21 € :

- ⌚ Match n° 55113338 Lac 16 GJ (1) / La Chapelle Bâton (1) en u16-u18 F ID, Poule B.
 - **Lac 16 GJ 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55283946 FC Chauray (5) / Pays Mellois (1) en u13 D2, poule C.
 - **FC Chauray 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55363920 GJ Sud Haut Poitou (1) / Ozon (1) en u14-u17 F à 8, Poule C.
 - **GJ Sud Haut Poitou 2^{ème} forfait.**
- ⌚ Match n° 55030356 GJ ENE 79 (1) / Beauvoir-Niort (1) en Coupe Départementale u15.
 - **Beauvoir/Niort forfait.**
- ⌚ Match n° 55387494 GJ Chauvigny VVM (2) / Montmorillon (1) en u14-u17 F à 8, Poule D.
 - **Montmorillon 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55113340 Poitiers 3 Cités (1) / Ambazac (1) en u16-u18 F ID, Poule B.
 - **Poitiers 3 Cités 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55284250 Champdeniers Pamplie (2) / Parthenay Viennay (3) en u13 D4, Poule B.
 - **Parthenay Viennay 1^{er} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°32 / Réunion du 19 mars 2026

FORFAIT GENERAL

- ❖ De l'équipe du **Pays Néo Créchois** en championnat u18 D1.

Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront alors exempts au calendrier. **Tous les résultats de cette équipe ont été annulés (art.19 B-6, des RG de la LFNA).**

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD OU FMI NON UTILISEES

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⚽ Match n° 55282310 **GJ Pays Mauléonais** (2) / Interbocage (1) en u17 D1, Poule A.
- ⚽ Match n° 55283605 **AFP** (3) / Parthenay Viennay (2) en u15 D3, Poule C.

COURRIER

- ❖ Du club de **l'Eveil Le Tallud** se portant candidat à l'accueil d'une ½ finale ou finale de Coupe Départementale séniors. Pris note.

ARRETES MUNICIPAUX – WEEK END DU 14/15 MARS

Reçus des communes de : Bouillé Loretz, Bressuire (et communes associées), Chanteloup, Chatillon/Thouet, Courlay, La Chapelle St Laurent, Le Breuil Bernard, Le Busseau, Moncoutant, Moutiers/Chantemerle, Pompaire.

TOURNOIS

- Du club de **l'AS Augé Azay le Brûlé** : Tournoi de sixte séniors le 06 avril 2026 sur le stade de Cerzeau.
- Du club de **Lezay** (modification). Changement de dates de ses tournois u11-u13 et u15 prévus les 23 et 24 mai prochains en raison de la reprogrammation de rencontres de championnats. Ces tournois sont déplacés aux 27 et 28 juin 2026.

N.B : La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ».

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET